



Institut Universitaire
de Technologie
Aix*Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2024

Aix-Marseille Université

Université de premier plan au cœur de la Méditerranée, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 campus aux standards internationaux.

Sa fondation universitaire A*Midex contribue au développement d'un pôle interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 122 structures de recherche, 20 instituts et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal ainsi que pour son rôle moteur en matière d'innovation et d'entrepreneuriat sur son territoire.

Largement ouverte sur le Monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômés en partenariat international), elle est cheffe de file de l'université civique européenne CIVIS aux côtés de ses 10 partenaires européens contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Institut Universitaire
de Technologie
Aix*Marseille Université

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Verser votre taxe d'apprentissage est une occasion de renforcer votre partenariat avec l'IUT et une manière habile et efficace de valoriser localement l'utilisation de votre impôt. C'est le seul impôt dont vous avez la possibilité de décider librement de l'affectation. Nous vous remercions de votre confiance.

Qu'en faisons-nous ?

L'IUT délivre un enseignement par la technologie qui nécessite des plateformes technologiques de haut niveau. La taxe d'apprentissage permet à nos formations :

- | de s'équiper en matériel pédagogique innovant,
- | de maintenir un haut niveau technologique,
- | d'intégrer les outils les plus actuels de gestion et de communication,
- | de maintenir l'expertise de son fond documentaire.

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage (TA) ?

**En 2023, le mode de collecte et d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage a changé.
L'URSSAF est chargée de collecter le solde de votre taxe d'apprentissage.**

**En ce qui concerne sa destination, vous pouvez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2024
à l'Institut universitaire de technologie
d'Aix-Marseille Université via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**

Calendrier 2024 :

1 - DÉCLAREZ votre solde de taxe d'apprentissage 2024 de 0,09 % de votre masse salariale brute 2023 à l'URSSAF, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'Avril 2024.

La date limite de paiement à l'URSSAF est le
5 mai 2024 pour les entreprises de +50 salariés
et le
15 mai 2024 pour les entreprises de - 50 salariés.

2 - DÉSIGNEZ la composante destinataire de votre taxe au sein d'Aix-Marseille Université,
du 27 mai au 4 octobre 2024,
via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations,
<https://www.soltea.education.gouv.fr/connexion-lespace-prive>
à l'aide de vos identifiants SOLTEA.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Code UAI :

0134061U

**3 - Un déroulé des formations éligibles de l'Institut universitaire de technologie
est aussi disponible dans Soltéa, si vous désirez verser à une formation
particulière. Vous pouvez également consulter la liste des formations
éligibles d'AMU sur la page web taxe d'apprentissage d'AMU :**
<https://www.univ-amu.fr/fr/public/taxe-dapprentissage>

Siège de l'IUT : 413 Avenue Gaston Berger – 13625 Aix-en-Provence cedex 1

Contact : iut-taxe-apprentissage@univ-amu.fr – site Aix : Juliette GUELFY-GARCIA - 04 13 94 62 39 – site Marseille : Virginie PERRY - 04 13 94 65 55

Institut universitaire de technologie

Lionel Nicod - Directeur

Le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), nouveau diplôme de BAC+3 déployé par l'IUT d'Aix-Marseille, a placé l'étudiant au cœur des processus d'apprentissage. L'approche par compétences (APC) met en jeu des pédagogies actives stimulantes pour l'étudiant s'appuyant notamment sur des plateformes technologiques de pointe.

Cette démarche est amplifiée par le développement des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) qui l'amènent à construire et à mettre en œuvre chacune des compétences-clés du programme, sans remettre en question la part des ressources disciplinaires académiques. La flexibilité du Bachelor permet à l'étudiant de construire son cursus pendant trois ans en faisant des choix : formation initiale ou apprentissage, choix de parcours, études à l'international.

Les étudiants du nouveau BUT en témoignent : la nouvelle architecture de ce diplôme est en phase avec leurs attentes, insertion professionnelle pour certains, poursuites d'études ambitieuses pour ceux qui le souhaitent. Le nombre et la qualité des candidatures reçues ainsi que l'organisation efficace des deux premières années du BUT attestent de cette transformation réussie.

Grâce à ce nouvel élan, les entreprises ont été encore plus nombreuses à confier à l'IUT d'Aix-Marseille la formation de leurs collaborateurs et nous sommes fiers de compter aujourd'hui 1613 étudiants en apprentissage parmi nos effectifs, soit près d'un étudiant sur trois !

Nous faisons confiance en l'avenir. En 2024, l'IUT diplômera pour la première fois ses étudiants d'un Bachelor Universitaire de Technologie, ce qui permettra à l'IUT et à ses étudiants de devenir une référence dans l'enseignement technologique professionnalisé à Bac + 3. Fort de cette expertise, l'IUT proposera à la rentrée universitaire 2024 deux nouveaux parcours de Master, l'un en aéronautique, l'autre en transports."

L'institut en chiffres

5 300 étudiants

1 613 apprentis

23 départements de formation dans les secteurs secondaires et tertiaires

10 sites d'enseignement

316 enseignants
dont 62% d'enseignants-chercheurs

920 intervenants professionnels



Siège de l'IUT : 413 Avenue Gaston Berger – 13625 Aix-en-Provence cedex 1

Contact : iut-taxe-apprentissage@univ-amu.fr – site Aix : Juliette GUELFY-GARCIA - 04 13 94 62 39

site Marseille : Virginie PERRY - 04 13 94 65 55